



- ### LEGENDE
- Limites de zones
- Secteurs concernés par les prescriptions complémentaires au règlement écrit reportés au règlement graphique
- #### PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI
- Espaces Boisés Classés
 - Alignements d'arbres à protéger
 - Alignements d'arbres à recréer
 - Haies et talus à conserver
 - Haies à créer
 - Points de vue sur le paysage
 - Fossé, exutoire ou mare jouant un rôle hydraulique dans la gestion des eaux de ruissellement
 - Ru
 - Patrimoine bâti d'intérêt architectural
 - Bâtiments agricoles remarquables à protéger
- #### PROTECTION DES LIAISONS DOUCES
- Liaisons douces
- #### LES EMPLACEMENTS RESERVES
- Emplacements Réservés
- #### PERIMETRE DE PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU (Source ARS) Arrêté préfectoral du 03.02.1989
- Périètre éloigné
 - Périètre rapproché
 - Périètre immédiat
- #### PERIMETRE DE PROTECTION DES ZONES HUMIDES (Source DREAL)
- Zones humides

F	E	C	B	A	Ind.	Modifications	Dates de modif.	par

MAITRE D'OUVRAGE
 COMMUNE DE MARTIN-EGLISE
 7 Rue Nicolas de la Chaussée
 76 370 Martin-Eglise

OPERATION
**REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
 REGLEMENT GRAPHIQUE
 Plan d'ensemble**

Plan de découpage en zones, protection du patrimoine naturel, bâti et des liaisons douces, emplacements réservés

Affaire: 4388	mjp	Date: 17.12. 2020	Ech: 1/5000	Règl: Règlement graphique
REVISION ALLEGEE:				
Prescrite le: 15 Octobre 2020				
Arrêtée le: 11 Février 2021				
Approuvée le:				

EN ACT Architecture
 Siège social: Rue Lavoisier - ZI des Prés Sables - 76200 EU
 AGENCE: Rouen / Abbeville / Paris / 100 Rue Gustave - 76000 ROUEN -
 9 rue du Port à Picquet 90100 ABBEVILLE - 41 Rue Dulong - Paris 17ème
 Tél. 02 35 86 10 01 - Fax 02 35 86 80 55 - contact@enact-architecture.fr - www.enact-architecture.fr
 SIRET: 520 200 123 - N° SIRET: 520 200 123 - N° SIRET: 520 200 123

